

OU PLACER SON BAC ROULANT DE RÉCUPÉRATION ?



Le jour prévu pour la collecte sélective, on place son bac roulant de récupération en bordure de la voie publique. N'appuyez pas les roues sur la bordure, car cela peut endommager votre bac lors du soulèvement. Assurez-vous qu'aucun véhicule ou autre objet ne vienne nuire au soulèvement mécanique des bacs.

Les poignées et les roues du bac roulant doivent être en direction de la maison.

ATTENTION !!! Si vous devez placer votre bac près d'un autre contenant ou d'un autre objet qui est déjà en bordure de la voie publique (exemples : contenant pour les ordures ménagères, muret, boîte postale, etc.), gardez un espace libre d'au moins 50 cm (20 pouces) ou l'équivalent d'un bac. Cet espace est nécessaire pour le soulèvement mécanique. Il est important que le bac soit bien placé car le camion est aménagé d'un levier qui évite au conducteur d'avoir à sortir du véhicule.



Votre bac roulant de récupération ne doit servir qu'aux matières recyclables. Vous ne devez pas y déposer des ordures, des déchets ou des contaminants.



UN BAC ROULANT EN HIVER !

- Ne placez jamais votre bac roulant derrière les bancs de neige.
- Il doit être facilement accessible pour l'opérateur.
- Ne le laissez pas non plus sur le trottoir. Contournez les bancs de neige et placez votre bac en bordure de la rue comme d'habitude. Le trottoir doit toujours demeurer libre pour la circulation des piétons et pour le déneigement.
- Les jours de grosse tempête, accordez-vous un petit congé et attendez la prochaine collecte pour sortir votre bac. C'est la tempête, mais vous devez absolument faire vider votre bac ? Placez-le en bordure de la rue le matin même de la collecte afin de ne pas nuire au déneigement durant la nuit.

